



CREATION D'UN BARREAU D'ACCES AU CHU SUD D'AMIENS

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



MARS 2018

Sommaire

Contexte et objectifs de l'opération	3
Les principes d'aménagements retenus pour le barreau routier	4
Plan général des travaux	5
Calendrier prévisionnel des travaux	6
Estimation sommaire des dépenses	6

Préambule

La présente note porte sur le projet d'aménagement d'un nouveau barreau de circulation entre le giratoire Migrogne à Dury, en sortie de l'échangeur n°31 de l'autoroute A29, et l'avenue Paul Claudel à Amiens, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de la Somme.

Contexte et objectifs de l'opération

Le sud-ouest de l'agglomération amiénoise est en profonde mutation et voit naître des projets d'aménagement de grande ampleur :

- Le regroupement des centres hospitaliers régionaux universitaires Nord et Sud d'Amiens sur le site de Salouël ;
- L'aménagement de la ZAC Intercampus ;
- L'aménagement de la ZAC Paul Claudel ;
- Le projet Boréalia ;
- L'aménagement de pôles commerciaux et de loisirs.

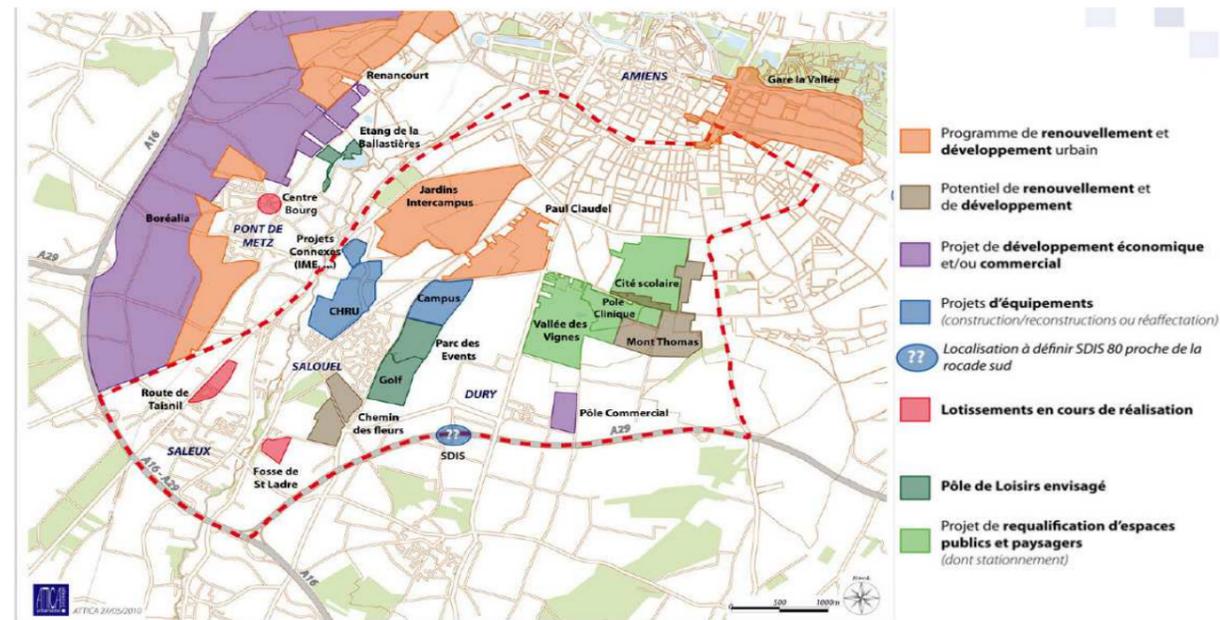


Illustration 1 : Projets d'aménagement prévus dans le sud-ouest de l'agglomération amiénoise

Ces projets en sont à différents stades de réalisation et d'ores et déjà, les axes de voiries existants n'assurent plus l'écoulement du trafic routier. Des zones de congestion sont observées aux heures de pointes notamment aux abords du CHU comme sur l'avenue du Golf à Salouël qui est empruntée quotidiennement par plus de 11 000 véhicules.

Le projet à l'étude vise donc à répondre aux enjeux de circulation et de desserte de ce secteur, et notamment du CHU, par l'aménagement d'une nouvelle infrastructure reliant le giratoire Migrogne en sortie de l'Autoroute A29 à Dury jusqu'à l'Avenue Paul Claudel à Amiens.

Ce nouveau barreau routier sera prolongé au nord par une nouvelle infrastructure, sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole, allant de l'avenue Paul Claudel jusqu'à l'entrée nord du CHU et permettant la desserte des ZAC Paul Claudel et Intercampus. Il est complété par une voie de desserte de l'hôpital Pinel permettant d'assurer une liaison directe pour les services d'urgence entre le CHU et l'hôpital Pinel.

Les principes d'aménagements retenus pour le barreau routier

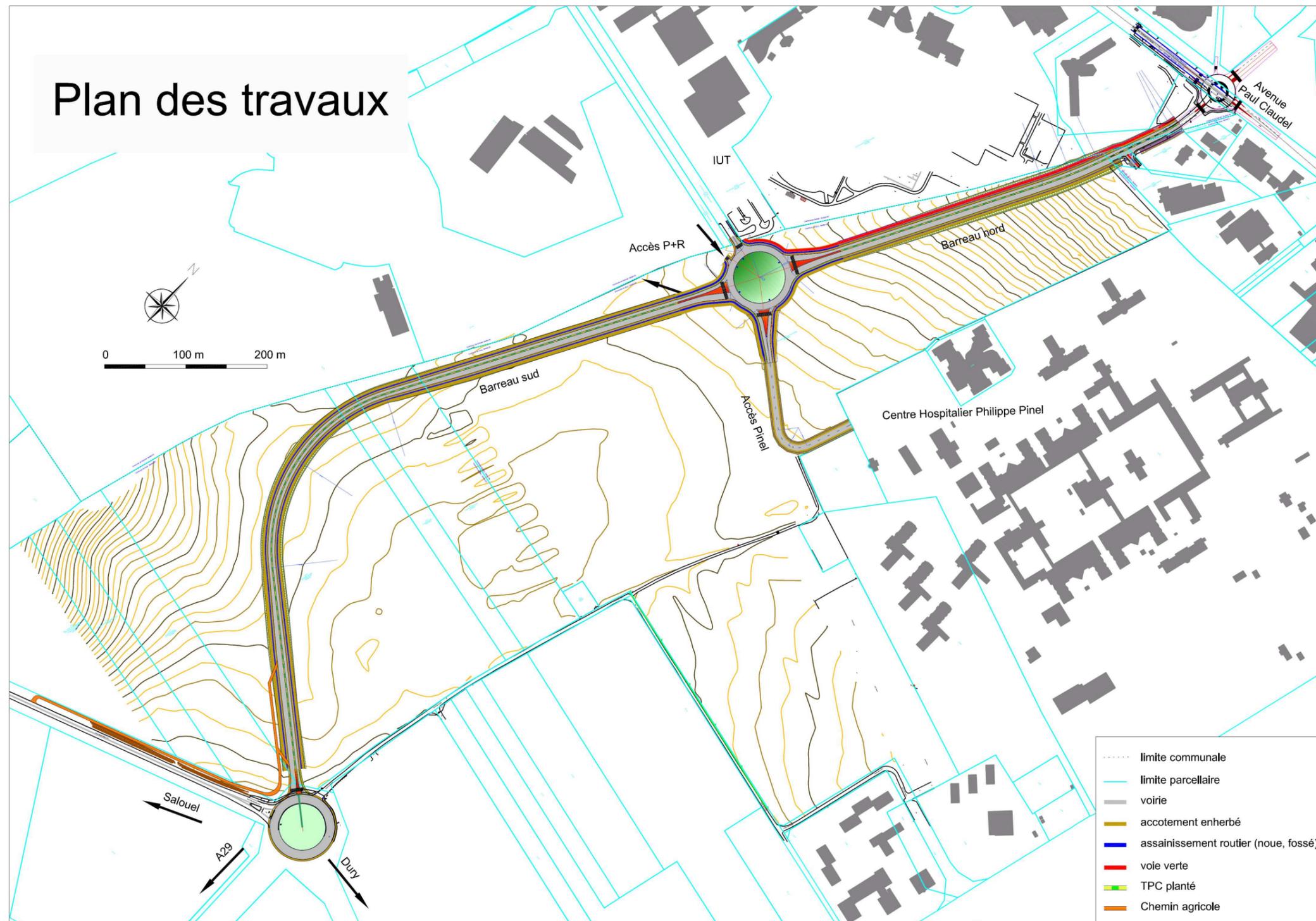
- Un barreau sud permettant la liaison avec le giratoire Migrogne en sortie de l'autoroute A29 à Dury,
- Un giratoire permettant la connexion du réseau BHNS, porté par Amiens Métropole, à l'extrémité de l'avenue Albert Camus, l'accès à un Parking Relais (P+R) sur la rive sud de la rue Albert Camus, l'accès à une desserte du centre hospitalier Philippe Pinel,
- Une desserte du centre hospitalier Philippe Pinel,
- Un barreau nord permettant la liaison à l'avenue Paul Claudel.

Amiens Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage du prolongement de ce barreau routier au nord, allant de l'avenue Paul Claudel jusqu'à l'entrée nord du CHU et permettant la desserte des ZAC Paul Claudel et Intercampus.



Illustration 2 : Présentation des principes d'aménagement

Plan général des travaux



Calendrier prévisionnel des travaux

Les études détaillées, les différentes procédures d'enquêtes ont lieu sur la période 2016-2018
Le démarrage des travaux est prévu courant 2018 pour un mise en service courant 2019.

- Création d'un chemin de desserte agricole : 70 000 €
- Frais pour modification des baux des exploitants : 20 000 €

L'important travail de concertation mené entre le Conseil Départemental, les représentants des propriétaires et exploitants et les OPA de la Somme, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, devrait conduire à ne pas recourir à l'expropriation.

Estimation sommaire des dépenses

Le montant de l'opération est évalué à 7,9 M€ TTC, décomposé comme suit :

	Décomposition du montant global des travaux (TTC)
Etudes	282 000,00 €
Acquisitions foncières	750 000,00 €
Travaux	5 515 000,00 €
Assainissement	405 000,00 €
Aménagements paysagers	588 000,00 €
Cheminement piéton et cyclable	360 000,00 €
Montant global	7 900 000,00 €

L'opération est inscrite au programme routier 2020-2025 du Département. Elle sera cofinancée avec Amiens Métropole. Une demande de subvention a été transmise à la Région pour un financement d'un tiers de l'opération au titre du SRADDET.

Le coût des acquisitions foncières est déterminé selon le protocole d'indemnisation spécifique à l'opération signé entre le Département, la Chambre d'Agriculture et les Organisation Professionnelles Agricoles. Il se décompose comme suit :

- Indemnisations amiables des propriétaires et exploitants : 620 000 €
- Réfection du chemin des Foulons : 40 000 €